



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

experts-comptables

Question écrite n° 112981

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales concernant l'une des « 28 propositions de l'ordre des experts-comptables pour faire évoluer le modèle social français », éditées en octobre 2006. Parmi celles-ci, les auteurs préconisent de simplifier la méthode de calcul et de régularisation des cotisations dans le régime des travailleurs non salariés. Aussi il le remercie de bien vouloir préciser ses intentions relativement à cette recommandation.

Texte de la réponse

Le dispositif actuel de recouvrement des cotisations et contributions sociales des travailleurs indépendants est particulièrement complexe. Il existe, en effet, selon les cotisations et contributions exigibles, des dates d'échéance et des périodicités différentes. C'est un système peu lisible pour les principaux intéressés. Il s'explique par la multiplicité des acteurs intervenant, de longue date, dans la protection sociale des travailleurs indépendants. La création de l'interlocuteur social unique (ISU) au 1er janvier 2008, prévue par l'ordonnance n° 2005-1529 du 8 décembre 2005, fournit l'occasion de simplifier le dispositif de recouvrement, puisqu'à cette date, un seul collecteur, le régime social des indépendants (RSI), recouvrera l'ensemble des cotisations et contributions des travailleurs indépendants. Dans cette perspective le Gouvernement travaille à l'élaboration d'un nouvel échéancier harmonisant le recouvrement de l'ensemble des cotisations et contributions sociales et qui prendra effet à la date de création de l'ISU. Dans ce cadre, les préconisations de l'ordre des experts-comptables, animé du même objectif de simplification pour l'assuré, font par conséquent l'objet d'une particulière attention lors de la rédaction du décret. Celui-ci vient de faire l'objet d'une consultation des conseils d'administration du RSI et de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS).

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112981

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12895

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2746